MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE Liberti Égalité

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 24 janvier 2024 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section lettres modernes, pour la session 2024,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour l'épreuve de composition française sur un sujet se rapportant à l'une des deux questions de littérature générale et comparée au programme du concours susvisé :

Examinateurs spécialisés

Mme Carole BOIDIN Maîtresse de conférences des universités Mme Audrey GIBOUX Maîtresse de conférences des universités

M. Etienne JOUHAUD Professeur de chaire supérieure

M. Benoît TANE Maître de conférences des universités Académie de VERSAILLES

Académie de RENNES

Académie de POITIERS

Académie de TOULOUSE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 28 mars 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation et par délégation La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU